

Monsieur le Président de la commission, je vous prie de trouver mon apport à ce débat.

Une écoute partielle

La réunion de Gif sur Yvette dans le cadre du débat public sur le réseau de transport public du Grand Paris a tenu toutes ses promesses.

Les environnementalistes et les défenseurs du monde agricole se sont exprimés. Leurs arguments ont été précis dans la défense d'un territoire particulier. L'annonce du gel des 2300 hectares par le président de la république n'éteindra pas les critiques qui sont formulées sur des espaces où la faune et la flore semblent préservés.

Toutefois, le Président de la République a bien précisé que l'Etat n'a pas l'intention de recouvrir ce territoire de béton et de bitume. Il n'était question, dans son discours, que de la préservation de 2300 hectares d'espaces naturels et non de 2300 hectares de terres agricoles.

La prudence est toujours d'actualité : les propositions pour protéger le plateau devraient encore évoluer et intégrer le problème des terres agricoles et les organisations agricoles sont, je crois, attentives.

Cette spécificité du plateau de Saclay, à proximité de la capitale, est peut-être une chance.

Elle doit être sûrement replacée dans un contexte de réflexion plus profond associant l'ensemble des parties prenantes pour trouver une démarche globale et intégrer une pression urbaine, cohérente et maîtrisée dans le sillage de ce projet de transport.

Le recours au classement paraît opportun.

Dans les années passées, des sites ont été classés, tous avec des spécificités et des dimensions variables. Cette orientation a permis d'accompagner des espaces renommés au niveau international, mais aussi fréquentés seulement par des riverains. Leur préservation peut se révéler dans le temps de bonne politique. On ne peut envisager sérieusement de proposer de créer une rocade et de déterminer avec son itinéraire un nouvel espace sans une possibilité d'identifier des sites qui seront demain ce qu'est le Parc de Bagatelle pour Paris.

Un peu, le pendant du parc départemental de la Courneuve pour le nord de l'agglomération parisienne.

Le plateau de Saclay s'y prête, et sans remettre en question la crédibilité du défi que représente l'accueil d'entreprises et de centres de recherche, il pourrait être intéressant d'inclure une vision et un programme d'aménagement durable en intégrant de façon harmonieuse et lisible pour tous : franciliens ou non franciliens, un territoire mixant tertiaire supérieur et qualité de l'espace.

En Provence Côte d'Azur, il n'hésite pas à pratiquer la procédure de classement dans une région où la densité de population est forte et les projets de développement économiques permanents dans des espaces restreints.

Une procédure participative

Je pense que l'initiative de classement appartient à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ainsi qu'à l'administration. Après, l'Etat décide du classement, selon des modalités qui peuvent être par arrêté du ministre chargé des sites, soit par décret en conseil d'Etat. Cela me paraît bien s'inscrire dans une continuité législative avec la loi du 3 juin 2010 qui parcourt de long en large ce débat public.

Cette démarche concernerait à la fois les ministères concernés, les organismes tels que l'ONF, les Parcs, ... mais aussi les élus locaux. Elle satisferait les habitants de ce territoire.